



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-125

PUBLIÉ LE 2 MAI 2022

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /

R24-2022-04-28-00001 - Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle **??** et gestion des intérim du Loiret **??** (5 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /

R24-2022-04-22-00011 - Arrêté portant composition du conseil académique de l'éducation nationale **??** siégeant en formation contentieuse et disciplinaire **??** (2 pages)

Page 9

Secrétariat générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire /

R24-2022-04-29-00004 - Arrêté préfectoral portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle de la région centre-val de loire (srias) (5 pages)

Page 12

R24-2022-04-29-00003 - Arrêté Préfectoral portant modification de la composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique de la région Centre-Val de Loire (FIPHFP) (5 pages)

Page 18

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2022-04-28-00001

Décision portant affectation des agents de
contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimis du Loiret

**DIRECTION REGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

DÉCISION

portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérim

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire

VU le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et solidarités du Centre-Val de Loire du 1^{er} juillet 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département du Loiret,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret, les agents suivants :

Unité de contrôle Nord : M. Carole BOUCLET par intérim,

Unité de contrôle Sud : Mme Carole BOUCLET

ARTICLE 2 : Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret les agents dont les noms suivent ci-dessous :

Unité de Contrôle NORD

Section 1 : M. Benoît LUQUET, inspecteur du travail

Section 2 : M. Nicolas MAITREJEAN, inspecteur du travail

Section 3 : Mme Céline ROCCETTI, inspectrice du travail

Section 4 : vacante

Section 5 : vacante

Section 6 : M. Luc INGRAND, inspecteur du travail

Section 7 : vacante

Section 8 : vacante

Section 9 : Mme Sylvie GIRAULT, inspectrice du travail

Section 10 : Mme Bérangère WRZESINSKI, inspectrice du travail

Section 11 : Mme Raja EL JOUHARI-FAIZ, inspectrice du travail

Unité de contrôle SUD

Section 12 : Mme Christel MARTIN, inspectrice du travail

Section 13 : vacante

Section 14 : Mme Elisabeth NEMETH, inspectrice du travail

Section 15 : Mme Solange KELEM, inspectrice du travail

Section 16 : Mme Sabrina ROUSSEAU, inspectrice du travail

Section 17 : M. Ludovic RESSEGUIER, inspecteur du travail

Section 18 : Mme Christel BEAUFRETON, inspectrice du travail

Section 19 : M. Franck THEBAUT, inspecteur du travail

Section 20 : M. Raphaël BRIGEON, inspecteur du travail

Section 21 : vacante

ARTICLE 3 : **L'intérim des postes vacants** (ou en cas d'absence de longue durée), est organisé selon les modalités ci-après :

Unité de contrôle NORD

Section 4 : Benoit LUQUET, inspecteur du travail

Section 5 : Raphael BRIGEON, inspecteur du travail

Section 7 : Nicolas MAITREJEAN, inspecteur du travail

Section 8 : Bérangère WRZESINSKI, inspectrice du travail

Unité de contrôle SUD

Section 13 : Ludovic RESSEGUIER, inspecteur du travail

Section 21 : Elisabeth NEMETH, inspectrice du travail

ARTICLE 4 : **en cas d'absence ou d'empêchement** d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités et l'ordre ci-après :

L'intérim de Christel BEAUFRETON est assuré par Christel MARTIN, Elisabeth NEMETH, Ludovic RESSEGUIER, Raphaël BREGEON, Sabrina ROUSSEAU, Solange KELEM, Benoit LUQUET, Bérangère WRZESINSKI, Luc INGRAND, Carole BOUCLET;

L'intérim de Raphaël BREGEON est assuré par Franck THEBAUT, Solange KELEM, Sabrina ROUSSEAU, Elisabeth NEMETH, Bérangère WRZESINSKI, Luc INGRAND, Christel MARTIN, Benoit LUQUET, Carole BOUCLET;

L'intérim de Raja EL JOUHARI FAIZ est assuré par Benoit LUQUET, Sylvie GIRAULT, Nicolas MAITREJEAN, Luc INGRAND, Bérangère WRZESINSKI, Franck THEBAUT, Céline ROCCETTI, Sabrina ROUSSEAU, Solange KELEM, Elisabeth NEMETH, Ludovic RESSEGUIER, Carole BOUCLET;

L'intérim de Sylvie GIRAULT est assuré par Céline ROCCETTI, Raja EL JOUHARI-FAIZ, Luc INGRAND, Nicolas MAITREJEAN, Raphaël BREGEON, Franck THEBAUT, Sabrina ROUSSEAU, Bérangère WRZESINSKI, Raja EL JOUHARI-FAIZ, Christel BEAUFRETON, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Luc INGRAND est assuré par Bérangère WRZESINSKI, Nicolas MAITREJEAN, Céline ROCCETTI, Raja EL JOUHARI-FAIZ, Ludovic RESSEGUIER, Benoit LUQUET, Raphaël BREGEON, Sylvie GIRAULT, Elisabeth NEMETH, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Solange KELEM est assuré par Raphael BREGEON, Christel BEAUFRETON, Elisabeth NEMETH, Sabrina ROUSSEAU, Sylvie GIRAULT, Luc INGRAND, Céline ROCCETTI, Raja EL JOUHARI-FAIZ, Franck THEBAUT, Christel MARTIN, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Benoît LUQUET est assuré par Ludovic RESSEGUIER, Nicolas MAITREJEAN, Sylvie GIRAULT, Bérangère WRZESINSKI, Raphaël BREGEON, Christel MARTIN, Luc INGRAND, Céline ROCCETTI, Raja EL JOUHARI-FAIZ, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Nicolas MAITREJEAN est assuré par Sylvie GIRAULT, Luc INGRAND, Benoît LUQUET, Raja EL JOUHARI-FAIZ, Bérangère WRZESINSKI, Céline ROCCETTI, Christel BEAUFRETON, Raphaël BREGEON, Christel MARTIN, Ludovic RESSEGUIER, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Christel MARTIN est assuré par Sabrina ROUSSEAU, Solange KELEM, Raphaël BREGEON, Franck THEBAUT, Christel BEAUFRETON, Elisabeth NEMETH, Luc INGRAND, Nicolas MAITREJEAN, Ludovic RESSEGUIER, Sylvie GIRAULT, Carole BOUCLET ;

L'intérim d'Elisabeth NEMETH est assuré par Ludovic RESSEGUIER, Solange KELEM, Christel BEAUFRETON, Franck THEBAUT, Nicolas MAITREJEAN, Bérangère WRZESINSKI, Sylvie GIRAULT, Benoît LUQUET, Raja EL JOUHARI-FAIZ, Sabrina ROUSSEAU, Christel MARTIN, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Ludovic RESSEGUIER est assuré par Solange KELEM, Bérangère WRZESINSKI, Christel MARTIN, Luc INGRAND, Christel BEAUFRETON, Raja EL JOUHARI-FAIZ, Nicolas MAITREJEAN, Franck THEBAUT, Sabrina ROUSSEAU, Benoît LUQUET, Céline ROCCETTI, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Céline ROCCETTI est assuré par Bérangère WRZESINSKI, Raja EL JOUHARI-FAIZ, Nicolas MAITREJEAN, Benoît LUQUET, Christel MARTIN, Franck THEBAUT, Elisabeth NEMETH, Christel BEAUFRETON, Luc INGRAND, Céline ROCCETTI, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Sabrina ROUSSEAU est assuré par Raja EL JOUHARI-FAIZ, Christel MARTIN, Ludovic RESSEGUIER, Elisabeth NEMETH, Luc INGRAND, Nicolas MAITREJEAN, Benoît LUQUET, Sylvie GIRAULT, Solange KELEM, Franck THEBAUT, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Franck THEBAUT est assuré par Christel BEAUFRETON, Sabrina ROUSSEAU, Christel MARTIN, Solange KELEM, Céline ROCCETTI, Elisabeth NEMETH, Ludovic RESSEGUIER, Raphaël BREGEON, Nicolas MAITREJEAN, Carole BOUCLET ;

L'intérim de Bérangère WRZESINSKI est assuré par Nicolas MAITREJEAN, Benoît LUQUET, Luc INGRAND, Sylvie GIRAULT, Céline ROCCETTI,

Raja EL JOUHARI-FAIZ, Ludovic RESSEGUIER, Christel BEAUFRETON, Raphael BREGEON, Solange KELEM, Carole BOUCLET ;

ARTICLE 5 : La présente décision prend effet le 1^{er} mai 2022 en abrogeant la décision du 20 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités du Loiret sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 28 avril 2022

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,

Signé : Pierre GARCIA

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2022-04-22-00011

Arrêté portant composition du conseil
académique de l'éducation nationale
siégeant en formation contentieuse et
disciplinaire

**RECTORAT DE L'ACADEMIE
D'ORLEANS-TOURS**

ARRETE

portant composition du conseil académique de l'éducation nationale,
siégeant en formation contentieuse et disciplinaire

La Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelière des universités

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU les articles L. 234-1 et suivants et R. 234-34 et suivants du code de l'éducation ;

VU l'arrêté préfectoral modifié n°21.267 en date du 17 novembre 2021 portant composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie d'Orléans-Tours ;

VU les résultats de l'élection des quatre représentants de l'enseignement public des premier et second degrés lors du scrutin du 25 février 2022 ;

VU l'approbation par le conseil académique de l'éducation nationale le 11 mars 2022 de la liste cde présentation des quatre représentants des personnels de l'enseignement public des premier et second degrés ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le conseil académique de l'éducation nationale, lorsqu'il siège en formation contentieuse et disciplinaire, comprend, sous la présidence de la rectrice :

Le président de l'université d'Orléans,

Monsieur PONTILLON Thibaud, IA-IPR-EVS,

Monsieur SKARKA Jean-Louis, IA-IPR – STI,

Monsieur LEFEUVRE Eric, IEN Economie-Gestion,

Quatre représentants des personnels de l'enseignement public du premier et du second degré :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur MERCIER Emmanuel (FSU)	Monsieur BERNARD Patrick (FSU)
Monsieur MURAIL François (FSU)	Monsieur BOCZKOWSKI Eric (FSU)
Madame CHEVALIER Aline (FSU)	Madame MERLET Marie-Christine(FSU)
Monsieur LELARGE Olivier (FSU)	Monsieur CHIROUSE Bruno (FSU)

Trois représentants des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame SCHULE Martine (SPELC)	Monsieur GOUILLON Bruno (SPELC)
Monsieur REFEUILLE Jean-Marie (SPELC)	Madame DELAUNAY Nadège (SPELC)
Madame TAROT Fabienne (SEP CFTD)	Monsieur PILLIAS Sébastien (SEP CFTD)

Un représentant des personnels de direction en fonction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat : *Absence de désignation*

ARTICLE 2 : Le mandat des membres est d'une durée de 3 ans.

ARTICLE 3 : L'arrêté rectoral du 25 juin 2018 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de région académique, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 22 avril 2022
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BÉGUIN

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2022-04-29-00004

Arrêté préfectoral portant modification de la
composition nominative de la section régionale
interministérielle de la région centre-val de loire
(srias)

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION NOMINATIVE DE LA
SECTION RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE
LOIRE (SRIAS)

La préfète de la région Centre-Val de Loire,
préfète du Loiret
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, alinéa 2, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

VU les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19.084 du 20 mai 2019 portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 22.021 du 15 février 2022 portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

SUR la proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté n° 22.021 du 15 février 2022 portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire est modifié comme suit :

* **Le Président** : M. Thierry TAMÉ, élu par le collège des représentants du personnel

* **Collège des représentants des services déconcentrés de l'administration, en charge de la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale (12 membres)** :

- Services du ministère de l'intérieur au sein des secrétariats généraux communs :

Titulaire : Mme Béatrice TANGUY, cheffe du service des ressources humaines du SGC d'Eure-et-Loir

Suppléant : M. Sébastien HADJIMOUKOFF, chef du service des ressources humaines du SGC de l'Indre

Titulaire : Mme Claudia GUERREIRO DA COSTA, cheffe du service des ressources humaines du SGC d'Indre-et-Loire

Suppléant : M. Adelf ALI, , adjoint au directeur, chef de service des ressources humaines du SGC de Loir-et-Cher

Titulaire : Mme Fanny PENVERNE-RENAUDIN, cheffe du service des ressources humaines du SGC du Loiret

Suppléant : Mme Angélique COMBRON, adjointe à la cheffe du service de gestion des ressources humaines et cheffe du pôle développement des ressources humaines du SGC du Cher

- Services du ministère de la justice :

Titulaire : M. Frédéric BERGEROT, chef du département des ressources humaines et de l'action sociale

Suppléante : Mme Lucile CHABERNAUD, assistante sociale

- Services des ministères de l'économie et des finances, et de l'action et des comptes publics :

Titulaire : Mme Sylvie DENIS, directrice régionale des douanes et des droits indirects

Suppléante : Mme Viviane VENAT, déléguée des services sociaux du Loiret

- Rectorat :

Titulaire : Mme Nathalie MARAIS, conseillère technique de service social

Suppléante : Mme Sandrine DEVOUCOUX, conseillère technique de service social auprès de la rectrice, responsable du service social des personnels

Titulaire : Mme Sophie COLLONNIER, cheffe du bureau de l'action sociale

Suppléante : Mme Alexandra NALLET, cheffe du pôle d'appui aux ressources humaines

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement :

Titulaire : Mme Annie SOUTON, conseillère technique de service social

Suppléante : Mme Marinette TIFFAY, chef d'unité au département des ressources humaines, des emplois et des compétences et de l'action sociale

- Direction régionale des affaires culturelles :

Titulaire : M. Cédric LOINTIER, adjoint de la secrétaire générale

Suppléante : Mme Elisabeth DELAHAYE, responsable des ressources humaines

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

Titulaire : Mme Sabrina DETRY-HEBBE, gestionnaire de proximité au bureau des ressources humaines

Suppléante : Mme Florence BELLENGER, adjointe du secrétaire général

- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

Titulaire : M. Franck PUBILL, gestionnaire ressources humaines

Suppléante : Mme Naïma HOUITAR ASSAOUI, responsable ressources humaines et formation

- Services du ministère des armées :

Titulaire : Mme Aurore BERGE, conseillère technique de service social, Orléans

Suppléante : Mme Isabelle LETEISSIER-GOMEZ, conseillère technique de service social d'encadrement

*** Collège des représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (13 membres)**

- Force ouvrière :

Titulaires : M. Thierry PAIN
Désignation en attente
Mme Marie-Noëlle BLERON
Suppléants : Mme Stéphanie CLEMENT
M. Serge JONNAIS
M. Julien GIRAUDIER

- Fédération syndicale unitaire :

Titulaires : Mme Marie MONBAILLY
Mme Virginie TALOIS
Suppléants : Mme Sonia NOZIERE
Désignation en attente

- Union nationale des syndicats autonomes :

Titulaires : Mme Nathalie FEUILLERAT
M. Thierry ROSIER
Suppléants : M. Thierry BRICQUEBEC
Mme Christelle GODICHEAU

- Confédération française démocratique du travail :

Titulaires : Mme Christine RUET
M. Xavier FLEURY
Suppléants : Mme Viviane BORGHMANS
M. Didier SATAR

- Confédération générale du travail :

Titulaires : Mme Claire BESSEIGE
M. Patrice LONGE
Suppléants : Mme Chantal BOUVRAIS
M. Franck NAVET

- Union syndicale Solidaires :

Titulaire : Mme Caroline GERBAIX
Suppléant : M. Mathieu HAZOTTE

- Confédération générale des cadres :

Titulaire : Mme Nadège CARZANA LE BIHAN
Suppléante : M. Bruno MATIGNON

ARTICLE 2 : Sont désignées en qualité de membres associés de la section régionale interministérielle d'action sociale sans voix délibérative :

- M. Jean-Christophe WIOLAND, directeur de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ;
- Mme Alexandra MESSANT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plateforme susvisée.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres titulaires et suppléants de la section régionale interministérielle d'action sociale prend fin en cas de changement d'affectation. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 29 avril 2022
Pour la préfète de région et par délégation,
La secrétaire générale pour les affaires régionales
Signé : Florence GOUACHE

Arrêté n° 22. 044 enregistré le 02 mai 2022

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la préfète de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;

- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**

28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique

Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2022-04-29-00003

Arrêté Préfectoral portant modification de la
composition nominative du comité local du
fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la fonction publique de la
région Centre-Val de Loire (FIPHFP)

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITÉ
LOCAL DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
(FIPHFP)**

La préfète de la région Centre-Val de Loire,
préfète du Loiret
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code du travail ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 36, 97, 98 et 101 ;

VU le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

VU les propositions des organisations syndicales, des employeurs des trois versants de la fonction publique et du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du chef-lieu de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 21.247 du 21 octobre 2021 portant modification de la composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique en région Centre-Val de Loire ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 21.247 du 21 octobre 2021 portant composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique en région Centre-Val de Loire est modifié comme suit :

1^{er} collège des représentants du personnel, membres des organisations syndicales représentées au Conseil commun de la fonction publique

Membres désignés par la fédération CFTC des fonctionnaires et agents de l'État

- Titulaire : M.Yves NAUDIN
- Suppléante : Mme Jessica SELIER

Membres désignés par l'union des fédérations de fonctionnaires et assimilés CFTD

- Titulaire : Mme Etienne SYMESAK
- Suppléant : M. Stéphane PORCHEROT

Membres désignés par l'union interfédérale des agents de la fonction publique UIAFP-FO

- Titulaire : M. Christophe LEVEILLE
- Suppléant : M. Aurélien LESAGE

Membres désignés par la fédération syndicale unitaire FSU

- Titulaire : Mme Valérie DELPIERRE
- Suppléant : M. Olivier LELARGE

Membres désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC)

- Titulaire : Mme Nadège CARZANA
- Suppléant : M. Bruno MATIGNON

Membres désignés par l'union nationale des syndicats autonomes UNSA

- Titulaire : Mme Cécile TARANILLA
- Suppléant : M. Jérémy CONDAMINET

Membres désignés par l'union fédérale des syndicats de l'État CGT

- Titulaire : Mme Sophie EPINETTE
- Suppléante : Mme Muriel FONTES

Membres désignés par l'union syndicale Solidaires

- Titulaire : M Frédéric MICHAU
- Suppléant : M Vincent RIGOLLET

Membres désignés par la fédération autonome de la fonction publique FA-FP

- Titulaire : Mme Valérie GUERTIN
- Suppléant : M Florent BOULANT

2^e collège des représentants des employeurs des trois versants de la fonction publique

Membres désignés au sein de la fonction publique de l'État :

- Titulaire : Mme Alexandra NALLET, responsable du pôle d'appui aux ressources humaines au rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
- Suppléante : Mme Cécile GRUEL, médecin de prévention de l'académie d'Orléans-Tours

- Titulaire : Mme Naïma HOUTAR ASSAOUI, responsable des ressources humaines à la DREETS
- Suppléante : Mme Carole PELLUCHON, gestionnaire ressources humaines à la DREETS

- Titulaire : M. Jean-Christophe WIOLAND, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines
- Suppléante : Mme Alexandra MESSANT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

Membres désignés par le conseil supérieur de la fonction publique territoriale :

- Titulaire : M. Marc GRICOURT, 1^{er} vice-président délégué aux finances, aux fonds européens et au personnel du Conseil régional du Centre-Val de Loire
- Suppléante : Mme Loriane ROCHARD, correspondante handicap du Conseil régional du Centre-Val de Loire

- Titulaire : M. Jean-Pierre GABELLE, conseiller départemental du Loiret
- Suppléante : Mme Mathilde VOISINE, référente handicap au Conseil départemental du Loiret

- Titulaire : M Jean-Marc MORETTI, président du centre de gestion du Loir-et-Cher

- Suppléant: M. Christian MARY, vice-président du centre de gestion du Loir-et-Cher

Membres désignés par la fédération hospitalière de France :

- Titulaire: M. François-Xavier BAUDE, directeur des ressources humaines du centre hospitalier de Blois
- Suppléant: M. Florent VERSTAVEL, directeur des ressources humaines du centre hospitalier Jacques Coeur de Bourges
- Titulaire: M Julien DUBOT, directeur des ressources humaines du centre hospitalier de la Tour Blanche d'Issoudun
- Suppléante: Mme Marion RENAUT, directrice adjointe à la direction des ressources humaines du centre hospitalier régional universitaire de Tours

3^e collège représentant les associations ou organismes regroupant des personnes en situation de handicap :

- Titulaire: Mme Christine GAILLARD, membre de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) du Loiret
- Suppléant: M Jean-Pierre REGNAULT, membre de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) du Loiret
- Titulaire: Mme Annie VUONG, membre de l'association APF France handicap
- Suppléant: en attente de désignation
- Titulaire: Mme Béatrice DROULEZ PELLETIER, vice-président de la fédération des aveugles du Loiret
- Suppléant: M. Bruno GENDRON Bruno, président de la fédération des aveugles du Loiret
- Titulaire: Mme Agnès SERGENT, directrice de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Servi'PEP
- Suppléante: Mme Caroline BOUTEAU, chef de service de l'ESAT Servi'PEP
- Titulaire: Mme Corinne AMAND, responsable ressources humaines de la société TPC
- Suppléante: Mme Emilie DUFFAU, chargée d'accompagnement socio-professionnel de la société TPC

Personnalités qualifiées (sans voix délibérative) :

- Mme Ingrid STEGMEIER, responsable ressources humaines de l'entreprise adaptée Document'hom

- Mme Frédérique LAUBRAY, responsable partenariat au sein de Pôle emploi Centre -Val de Loire
- M. Arnaud LÉVÊQUE, délégué régional au sein de l'Agefiph Centre-Val de Loire.

Directeur régional des finances publiques ou son représentant désigné (sans voix délibérative)

- Mme Sandrine BOCQUEZ, correspondante handicap

Représentant du gestionnaire administratif de la région Centre Val de Loire (sans voix délibérative)

- M. François-Xavier FESNIN à compter du 1^{er} juin 2022

ARTICLE 2 : Les membres du comité local sont nommés pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois, excepté les membres représentant les employeurs de la fonction publique territoriale nommés pour une durée de six ans, renouvelable une fois.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et des préfectures de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 29 avril 2022
 Pour la préfète de région et par délégation,
 La secrétaire générale pour les affaires régionales
 Signé : Florence GOUACHE

Arrêté n° 22. 043 enregistré le 02 mai 2022

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales
 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**

- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**

28, rue de la Bretonnerie
 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.